



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

PAGE NO : 1

DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M^{me} Sophie Michel**, présidente du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M^{me} Sophie Michel, présidente, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, le secrétaire général, la secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public. Elle tient également à saluer la présence de M^{me} Sylvie Bise, cheffe du Service des finances, de M^e Sarah Devaud, enquêtrice de l'instruction préliminaire, ainsi que de M. Nicolas Kilchoer, préfet.

M^{me} Michel se réjouit de la présence nombreuse du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

SCRUTATEURS

MM. Jérôme Carrard, Francis Duruz et Steve Pillonel.

CONSEIL GENERAL

Excusés : M^{mes} et MM. Joëlle Chardonnens, Marie Hug, François Julmy, Karine Lüthi, Pierre Ménétrety.

55 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Le quorum étant atteint, **M^{me} Sophie Michel**, présidente, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Sophie Michel, présidente, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs. Elle informe que chaque membre du Conseil général a reçu, lors du contrôle des présences, une petite carte violette qui sera utilisée lors des votes. Elle s'assure que chaque membre soit en possession de cette dernière, ce qui est le cas.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024.
2. Communications du Conseil communal.
3. Budget 2025 du compte de résultats et des investissements - message n° 79.
4. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 30 octobre 2024 est approuvé par 54 oui et 1 abstention.

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie M^{me} Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M^{me} Sophie Michel, présidente, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les membres du Conseil général pourront prendre la parole pendant les « divers ».

M^{me} Sophie Michel, présidente, donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Instruction préliminaire – rapport final

Le Conseil communal souhaite vous confirmer les décisions unanimes prises lors de la séance ordinaire du Conseil communal du 25 novembre 2024 et effectives dès ce jour, qui font écho au rapport final de l'instruction préliminaire sur le fonctionnement du Conseil communal.

Pour rappel, en vertu de l'article 150a) de la loi sur les communes, M. Eric Chassot, syndic de la Commune d'Estavayer, a demandé l'ouverture d'une instruction préliminaire sur le fonctionnement du Conseil communal au sens de l'article 73c) du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo).



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Cette procédure a été confiée à une conseillère juridique experte dans les affaires communales, présente avec nous ce soir, M^{me} Sarah Devaud.

Le Conseil communal a décidé, lors de sa séance ordinaire du 25 novembre 2024, de se comporter en acteur de changements concrets. Les changements suivants ont été décidés à l'unanimité des voix :

- La Crèche et l'Accueil extrascolaire sont placés sous la responsabilité d'Eric Rey, vice-syndic.
- Les Espaces verts et la Voirie sont placés sous la responsabilité de Carole Raetzo.
- La Police communale sera placée sous la responsabilité d'Eric Chassot, syndic, au plus tard le 1^{er} septembre 2025 ou dès l'implantation du nouveau règlement de stationnement à venir.
- La Cohésion sociale et la Durabilité sont placées sous la responsabilité de Joseph Borcard.
- Les forêts sont placées sous la responsabilité d'Yves Blanc.

Cette mesure concrète démontre la prise de conscience de la gravité des dysfonctionnements par le Conseil communal et sa volonté effective d'apporter un changement concret au fonctionnement de la Commune.

La répartition des dicastères au sein du Conseil communal résultante est, depuis le 4 décembre 2024 :

- Eric Chassot, syndic, Administration communale, Promotion économique, Ressources humaines, Bourgeoisie et Police communale, dès le 1^{er} septembre 2025.
- Eric Rey, vice-syndic, Aménagement du territoire, Constructions, Mobilité, Petite enfance et parascolaire.
- Philippe Aegerter, Finances, Informatique, Téléphonie & Assurances.
- Joseph Borcard, Cohésion sociale & Durabilité.
- Yves Blanc, Ecoles, Sports & Forêts.
- Jacques Moret, Santé & Affaires sociales.
- Marlis Schwarzentrub, Bâtiments & Infrastructures.
- Carole Raetzo, Environnement, Energie & Domaine public.
- Samuel Ménétrey, Culture, Tourisme, Economie locale, Protection de la population & Police communale jusqu'au 31 août 2025.

Un accompagnement par M^{me} Sarah Devaud, jusqu'à la fin de la législature, permettra de mesurer les évolutions souhaitées et pérenniser les actions concrètes identifiées.

Le plan de fin de législature a été revu, partagé avec les membres de l'encadrement et la priorisation des projets doit être finalisée afin d'équilibrer la charge de travail et les ressources à disposition.

Le Conseil communal souhaite développer une culture d'entreprise pour la Commune pour permettre une transition avec la nouvelle structure des Autorités communales, prévue pour la prochaine législature. Il est nécessaire également de rétablir la confiance et un dialogue constructif avec le personnel de l'Administration communale et de ses cadres.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le Conseil communal tient particulièrement à saluer le travail et les efforts de toute l'Administration durant ces derniers mois. En effet, grâce à l'engagement et la qualité du travail effectué, notre Commune a su continuer à servir les intérêts de la population.

Le Conseil communal remercie M^{me} Sarah Devaud pour son écoute, sa pertinence et sa perspicacité dans l'analyse de la situation ainsi que son soutien dans les séances de conciliation qui ont permis de retrouver une collégialité et une sérénité au sein du Conseil communal.

Une conférence de presse a été organisée cet après-midi dans les locaux de l'Administration communale. Toutes les questions dès ce jour sont à adresser au Secrétariat général par écrit. Elles seront répondues dans les plus brefs délais. Je donne la parole à M^{me} Sarah Devaud, enquêtrice.

M^{me} Sarah Devaud, enquêtrice, prend la parole en ces termes :

En date du 21 février 2024, le syndic de la Commune d'Estavayer a ouvert, comme rappelé à l'instant, une procédure d'instruction préliminaire sur le fonctionnement du Conseil communal et de ses neuf conseillers, conformément aux articles 150 et 150a) de la loi sur les communes et à l'article 73c) de son règlement d'exécution et m'a désignée enquêtrice, neutre et indépendante, de cette instruction.

J'ai ainsi été chargée d'établir un rapport circonstancié devant confirmer, ou infirmer, l'existence de dysfonctionnements au sein du Conseil communal d'Estavayer et de violations d'obligations légales en lien plus particulièrement avec le secret de fonction et le principe de la collégialité, identifier le cas échéant les causes et les impacts que ces irrégularités pourraient également avoir sur le fonctionnement de l'Administration communale, proposer des mesures pour tenter d'y remédier et, finalement, conclure si l'ouverture d'une enquête administrative au sens strict s'impose ou non.

Comme exposé lors de la séance du Conseil général du 27 mai 2024, des événements qui se sont déroulés en date du 2 février 2024, et leurs suites, ont nécessité la rédaction d'un rapport intermédiaire, daté du 14 mai 2024 et présenté au Conseil communal d'Estavayer le 23 mai 2024.

Une étape décisive a été franchie lors de la communication de ce rapport intermédiaire, dans la mesure où cette première phase d'instruction a permis de lever le voile sur de sérieux indices de violations du secret de fonction et de l'instruction préliminaire en cours ainsi que de violations du principe de la collégialité.

Une procédure pénale en lien avec les événements du 2 février 2024 étant en cours d'instruction, je ne reviendrai pas davantage sur ces faits ni sur le contenu du rapport intermédiaire du 14 mai 2024, lequel demeure confidentiel.

Néanmoins, je suis en mesure de confirmer que l'instruction préliminaire n'a pas révélé d'autres indices de nature à suspecter de nouvelles violations du secret de fonction.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Au terme de 9 mois d'instruction, incluant notamment des entretiens avec les membres du Conseil communal et une partie du personnel-cadre de l'Administration, des séances de conciliation et des séances de débriefing avec le Conseil communal, j'ai ainsi pu établir le rapport circonstancié qui m'avait été demandé. Ce rapport final d'instruction préliminaire porte la date du 18 novembre 2024 et a été remis et présenté au Conseil communal d'Estavayer in corpore en date du 21 novembre 2024. Pour le même motif que le rapport intermédiaire, à savoir une instruction pénale en cours, et pour des motifs également d'intérêts publics et privés de la bonne mise en œuvre des décisions du Conseil communal, le rapport final du 21 novembre 2024 demeure, en l'état, confidentiel.

En ma qualité d'enquêtrice, je peux d'emblée vous confirmer que l'instruction préliminaire initiée par le syndic d'Estavayer s'imposait et a été salutaire.

Suite aux premières auditions des membres du Conseil communal d'Estavayer et d'une partie du personnel-cadre de l'Administration communale, un premier constat s'est révélé, à savoir que la Commune d'Estavayer souffrait d'un mal sournois.

En effet, sous une apparente sérénité lors des séances du Conseil communal, un important malaise couvait et portait atteinte aux rapports des conseillers communaux entre eux et à l'égard du personnel de l'Administration communale.

Ce premier constat a toutefois reçu l'accueil qui était attendu de la part du Conseil communal d'Estavayer, ensuite de la communication du rapport intermédiaire du 14 mai 2024, en date du 23 mai 2024.

En effet, les membres du Conseil communal d'Estavayer ont, petit à petit, pris la mesure de la gravité de la situation et ont mis en œuvre, spontanément ou sur mon conseil, un certain nombre de mesures pour retrouver la collégialité et la sérénité nécessaires à son bon fonctionnement interne.

Grâce à cette prise de conscience, les membres du Conseil communal d'Estavayer ont également retrouvé le sentiment d'appartenance au collège et la volonté de collaborer au bon fonctionnement de la Commune, comme notamment démontré lors de la séance d'information à la population en date du 3 juillet 2024, et comme il le sera également démontré ce soir.

Néanmoins, les mesures d'instruction ont aussi mis en lumière des dysfonctionnements au sein du Conseil communal d'Estavayer, lesquels ont eu des répercussions sur l'Administration communale et son personnel.

Ces dysfonctionnements portent plus particulièrement sur le processus devant aboutir à des prises de décisions, sur la manière de communiquer les décisions à l'organisation communale, sur la manière de collaborer entre les dicastères, respectivement entre les chef-fes de dicastère et le personnel-cadre de l'Administration, sur la gestion du personnel ainsi que sur l'immobilisme dont a fait preuve le Conseil communal, respectivement ses membres, face à la dégradation du climat de travail au sein de l'organisation communale.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Ces dysfonctionnements ont entraîné un manque de confiance réciproque, un manque de clarté dans la définition des rôles décisionnels et opérationnels et des délégations de compétences y relatives, un manque de clarté et d'uniformité dans l'application des procédures, et par voie de conséquence, une communication déficiente entre le Conseil communal et l'Administration communale.

Au cours de l'instruction préliminaire, j'ai ainsi pu clairement identifier une dégradation du climat au sein de l'organisation communale touchant de plein fouet le personnel avec des situations de malaise, de mal-être, de nervosité, de charge mentale, de surcharge de travail et de démissions en situation de souffrance.

En date du 21 novembre 2024, dans le cadre de mes recommandations, j'ai par conséquent enjoint les membres du Conseil communal d'Estavayer d'entreprendre immédiatement une introspection quant à leur responsabilité individuelle et collective dans la dégradation de la situation.

L'importance de procéder, d'une part, à une réelle et sérieuse remise en question de chaque membre du Conseil communal et, d'autre part, à des changements profonds et pérennes a également été soulignée en date du 21 novembre 2024.

J'ai donc enjoint au Conseil communal d'Estavayer et à ses membres de prendre rapidement des mesures concrètes et visibles tendant à améliorer son fonctionnement interne ainsi qu'à l'égard de l'Administration communale, afin de rétablir un climat de travail serein, bienveillant et efficient.

Le Conseil communal d'Estavayer doit impérativement se préoccuper de son organisation communale. En sa qualité d'employeur, le Conseil communal et ses membres se doivent d'être exemplaires, afin d'éviter des nouvelles situations de souffrance, des absences ou des démissions qui entraîneront inévitablement des conséquences sur le bon fonctionnement de la Commune.

Si la situation a effectivement pu être qualifiée de préoccupante au sein de l'Administration communale, je me dois également de souligner l'ensemble des efforts et mesures entrepris par le Conseil communal au cours de l'instruction préliminaire. Ceux-ci sont de nature à démontrer que les membres du Conseil communal d'Estavayer ont les ressources et les compétences pour remédier ensemble, et de manière collégiale, aux dysfonctionnements dont ils ont souffert et souffrent encore.

Si les membres du Conseil communal d'Estavayer sont parvenus à réinstaurer entre eux un rapport de collégialité, ils doivent également être en mesure de veiller à offrir des prestations de qualité par la mise en place d'une administration performante, en favorisant la responsabilisation des collaborateurs et collaboratrices, le travail d'équipe, un climat respectueux de la personne ainsi qu'en assurant la protection de la personnalité, de la santé, de l'intégrité et de la sécurité au travail.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous l'aurez compris, des efforts doivent donc encore être entrepris, à titre individuel et collectivement, pour éliminer les derniers comportements jugés comme problématiques et pour réinstaurer un climat de confiance durable entre le Conseil communal d'Estavayer et ses membres et à l'égard du personnel de l'Administration communale.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Bien qu'une certaine prudence s'impose quant à la garantie de la pérennisation des améliorations constatées en cours d'instruction préliminaire, je suis d'avis que la tempête qui a secoué le collège du Conseil communal d'Estavayer s'est dissipée.

Toutefois, certains dysfonctionnements dans l'organisation du Conseil communal d'Estavayer ont toujours des répercussions sur l'Administration communale. Il y a donc lieu de s'en préoccuper, plus particulièrement en matière de gestion du personnel.

Pour instaurer des conditions favorables et pérennes, et rétablir la confiance et le respect indispensables au bon fonctionnement du Conseil communal d'Estavayer, en son sein et dans ses rapports avec l'Administration communale, j'ai par conséquent recommandé la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement et de suivi des améliorations, en cours d'implémentation et à mettre rapidement en œuvre, par une personne externe à l'organisation communale.

Le lien de confiance indispensable aux rapports entre le Conseil communal et les cadres de l'Administration a été fortement ébranlé. Il me paraît donc indispensable que la Commune d'Estavayer soit accompagnée dans le processus de conscientisation de la gravité de la situation et dans la mise en œuvre des actions concrètes qui seront décidées par le Conseil communal.

Les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre ont été clairement exposés au Conseil communal d'Estavayer en date du 21 novembre 2024.

Tenant compte des changements d'ores et déjà opérés, et de la volonté unanime de remédier adéquatement aux dysfonctionnements constatés, je suis d'avis qu'il est important que le Conseil communal d'Estavayer ait l'opportunité d'aller au terme du processus initié pour améliorer son fonctionnement interne et à l'égard de l'Administration communale.

J'ai par conséquent recommandé que la mesure d'accompagnement et de suivi des mesures d'amélioration du fonctionnement du Conseil communal d'Estavayer court tout du moins jusqu'au 31 décembre 2025, voire jusqu'au terme de la présente législature, afin d'assurer une transition sereine vers la nouvelle législature.

Dans ce délai, j'ai recommandé au Conseil communal d'Estavayer qu'il se donne les missions principales suivantes :

- Stabiliser l'organisation communale ;
- Préserver le personnel-cadre de l'Administration en favorisant des relations et une communication uniforme entre les chef-fes de service et les responsables politiques ;
- Agir sur l'organisation du Conseil communal et des dicastères ainsi que sur la charge de travail y relative et impactant le personnel-cadre et de l'Administration communale ;
- Mettre en place une culture d'entreprise et un climat de travail bienveillant, serein et respectueux ;
- D'ores et déjà débiter la transition vers la nouvelle législature.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le Conseil communal d'Estavayer a également été averti, en date du 21 novembre 2024, que si au cours de la mesure d'accompagnement de nouveaux manquements jugés graves ou des résistances injustifiées au changement de la part du collège et/ou de la part de l'un de ses membres, devaient être à déplorer, le ou la mandataire désigné-e pour l'accompagner n'aura pas d'autre alternative que d'en informer l'Autorité de surveillance, en l'occurrence M. le Préfet du district de la Broye, sur la base des bilans intermédiaires réalisés.

Au terme de mon instruction, je suis convaincue que les membres du Conseil communal d'Estavayer ont les ressources pour œuvrer ensemble et collégialement à la suppression des dysfonctionnements constatés.

Le rapport final d'instruction préliminaire qui a été remis au Conseil communal d'Estavayer en date du 21 novembre 2024 doit donc être perçu non seulement comme un ultimatum pour s'amender et retrouver la sérénité qui lui permettra d'avancer avec succès vers les nombreux défis qui l'attendent mais surtout comme un outil pour qu'il puisse être à la hauteur de son rôle de chef-lieu, de quatrième Commune du Canton de Fribourg et d'employeur exemplaire pour son personnel dévoué.

A cet égard, je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme du personnel communal qui, malgré les turbulences de l'instruction préliminaire, ont mené à bien les affaires communales.

Le Conseil communal d'Estavayer peut se féliciter d'avoir du personnel aussi dévoué à la cause publique et lui témoigner toute sa reconnaissance, dans le cadre d'une nouvelle culture d'entreprise bienveillante et stimulante.

Il revient désormais aux membres du Conseil communal d'Estavayer de prendre les mesures qui s'imposent, en s'appuyant sur la collégialité et la cohésion retrouvée au cours de l'instruction pour œuvrer au bon fonctionnement du Conseil, de l'Administration communale et, par voie de conséquence, de la Commune d'Estavayer.

Comme l'a dit un jour le philosophe grec Héraclite d'Ephèse, « *Rien n'est permanent, sauf le changement* ». L'auteur et conférencier américain Dennis Waitley s'est sans doute inspiré de cette philosophie pour déclarer que « *L'échec n'est qu'un changement temporaire de direction qui te remet directement sur le chemin de la réussite* ».

La finalisation du processus d'introspection que chaque membre du Conseil communal d'Estavayer doit entreprendre et la concrétisation d'une réelle volonté unanime de changement sont indispensables pour garantir la suppression de l'ensemble des dysfonctionnements constatés et retrouver le chemin d'un fonctionnement optimal du Conseil, en son sein et dans ses rapports avec l'Administration communale.

Par conséquent, au regard des résultats positifs de l'instruction préliminaire et des mesures en cours d'implémentation, je suis parvenue à la conclusion qu'il serait prématuré, et donc disproportionné, de saisir immédiatement l'Autorité de surveillance, pour ordonner une enquête administrative au sens de l'article 151a) LCo.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Certes, les dysfonctionnements constatés sont majeurs et ont eu, et ont encore, des répercussions sur l'Administration communale et son personnel. Néanmoins, le Conseil communal d'Estavayer n'est plus dans l'immobilisme d'avant l'ouverture de l'instruction préliminaire.

Je suis par conséquent d'avis qu'il se justifie d'accorder au Conseil communal d'Estavayer un délai supplémentaire pour qu'il saisisse l'opportunité qui lui est offerte d'améliorer son fonctionnement et de pérenniser un climat de travail sain, efficace et bienveillant au sein de l'Administration communale, et, ce, bien au-delà de la présente législature.

Si le rôle politique d'un conseiller communal revêt, d'une certaine manière, un caractère éphémère, le fonctionnement d'une commune doit, quant à lui, être stable et durable, grâce au personnel en place. Il est par conséquent du devoir des conseillers communaux d'Estavayer de veiller à la stabilité de l'Administration communale, dans le cadre d'une culture d'entreprise positive et bienveillante.

Les recommandations faites au Conseil communal d'Estavayer doivent donc être comprises non seulement comme un ultime rappel, afin que les dysfonctionnements constatés et les situations de souffrance déplorées au sein du personnel n'aient plus cours à l'avenir, mais surtout comme un encouragement à emprunter le chemin de l'introspection, de la responsabilisation et du changement positif et profond, pour le bien de tous les acteurs de la Commune d'Estavayer.

Pour rappel également, le rapport final d'instruction préliminaire doit donc être considéré comme un outil pour le Conseil communal d'Estavayer pour qu'il puisse être à la hauteur de son rôle de chef-lieu, de quatrième Commune du Canton de Fribourg et d'employeur exemplaire pour son personnel dévoué.

En conclusion, c'est à juste titre que le syndic d'Estavayer a eu le courage d'ouvrir une instruction préliminaire, au niveau communal, afin de lever le voile sur les dysfonctionnements du Conseil communal d'Estavayer.

Il incombe désormais au Conseil communal d'Estavayer et à ses membres d'avoir le courage de se remettre en question, de prendre des décisions qui s'imposent et de tout mettre en œuvre pour fonctionner de manière collégiale et bienveillante, en partenariat avec son Administration communale.

A cet égard, la communication faite à l'instant par le syndic démontre la volonté effective du Conseil communal d'Estavayer d'apporter un changement concret à son fonctionnement, comme en témoignent les décisions prises collégialement et les mesures qu'il entend promptement appliquer, sur la base du rapport final d'instruction préliminaire du 18 novembre 2024.

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous remercie pour votre attention.

**DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00**

Commune d'Estavayer

M. Eric Rey, vice-syndic, prend la parole en ces termes pour conclure cette communication :

Le Conseil communal se réjouit de constater que l'enquête préliminaire relative à son fonctionnement conclut à un retour de la collégialité et de la sérénité. Il est conscient des enjeux en présence pour le bien de la Commune et souhaite continuer à porter le changement attendu. A la mesure des éléments soulevés par l'instruction, il veut réagir en équipe. Pour cela, il a décidé une réorganisation des dicastères. Effective au 4 décembre 2024, cette réorganisation vise notamment à rétablir la confiance et la sérénité dans les relations avec l'organisation communale. Le Conseil communal vise à tout mettre en œuvre pour que ses décisions soient durables, il a d'ores et déjà informé les chef-fes de service, et fait part de ses décisions au Conseil général ce soir, ainsi qu'au personnel dès demain.

M. Nicolas Kilchoer, préfet, prend la parole en ces termes en sa qualité d'Autorité de surveillance :

J'ai pris connaissance du rapport d'enquête préliminaire de M^{me} Devaud en qualité d'Autorité de surveillance générale des communes. J'ai eu des contacts réguliers avec M^{me} Devaud durant cette période, ces derniers mois, depuis l'ouverture de l'enquête au mois de février. En préambule, je tiens à souligner l'initiative du syndic d'Estavayer d'avoir assumé son rôle et ses compétences en vertu de l'article 150 de la loi sur les communes, à savoir que le syndic est la première instance qui doit réfléchir à des solutions lorsqu'une difficulté se présente. Au Conseil général, pour la présidente, c'est le même principe : une organisation communale où le président doit agir. Donc c'est un geste d'autonomie et de responsabilité communales à suivre. Le rapport a constaté certaines difficultés dans le fonctionnement du Conseil communal d'Estavayer. Cependant, la situation semble s'améliorer, peut-être un effet de l'enquêtrice, mais surtout, je l'espère, grâce à une prise de conscience du Conseil communal. Certaines thématiques méritent encore un suivi par la personne nommée par le Conseil communal pour l'accompagner, à savoir M^{me} Devaud. Ainsi, selon le principe de proportionnalité, la mesure préfectorale aujourd'hui est une surveillance accrue de la Commune. Il n'y aura pas d'ouverture d'une enquête administrative à ce stade. Elle peut se faire dans une deuxième étape. Mais il y aura une mesure de surveillance accrue de la Commune, ce qui signifie que j'aurais des bilatérales régulières avec M^{me} Devaud pour savoir ce qui se passe, comment cela fonctionne dans le Conseil, comment cela fonctionne avec l'Administration et j'aurais l'occasion de surveiller en détail les nombreuses mesures de corrections proposées par M^{me} Devaud dans son document. L'important pour moi est que l'intérêt public de la population, des citoyens d'Estavayer, soit de nouveau au centre des préoccupations de la Commune et que la bonne administration de la Commune se rétablisse, se poursuive et fonctionne correctement. Un dernier point est essentiel pour moi et je tiens à le rappeler à l'ensemble du Conseil communal : vous avez des responsabilités en tant qu'employeur de préserver un climat sain et favorable de travail pour le personnel qui vous accompagne, pour l'ensemble des collaborateurs qui sont au cœur du fonctionnement de la Commune. Les élus passent, les missions demeurent, il est important de préserver cette situation pour l'avenir de la Commune. J'espère que la situation se poursuive et que les mesures d'amélioration portent leurs fruits dans les meilleurs délais pour l'ensemble du Conseil communal.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Axel Catillaz, conseiller général, prend la parole en ces termes au nom des chefs de groupes :

Permettez-moi de vous faire part d'une prise de position des chefs de groupes du Conseil général d'Estavayer. Les chefs de groupes ont été convoqués à une séance d'information ce soir durant laquelle M^e Sarah Devaud a eu l'occasion de nous transmettre les conclusions de l'instruction préliminaire qui viennent de vous être communiquées. L'intégralité du rapport étant pour le moment confidentielle, nous n'y avons pas eu accès. Par ailleurs, M. le Préfet, M. le Syndic et M. le Vice-Syndic étaient également présents et ont pu répondre à nos questions.

Les chefs de groupes ont pris connaissance des conclusions du rapport avec attention. Ces dernières ont mis en évidence des dysfonctionnements majeurs dont la gravité et l'ampleur ont confirmé les inquiétudes que nous avons depuis plusieurs mois. Nous attendons du Conseil communal qu'il mette tout en œuvre pour appliquer les recommandations et mesures proposées par l'enquêtrice. Ceci est indispensable à nos yeux afin de rétablir un climat de travail orienté sur des valeurs telles que la confiance, le respect et l'entraide au sein du Conseil communal. Ces changements doivent être entrepris immédiatement, de manière collective et également individuelle.

Nous tenons à cette occasion à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement indéfectible durant ces temps difficiles et nous exprimons notre profond regret envers les employés qui ont subi les conséquences des dysfonctionnements du Conseil communal dans leur vie professionnelle au quotidien. Dans cette période tumultueuse, le Conseil général souhaite témoigner sa confiance à chacun des 160 employés qui travaillent au sein de notre Administration.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nous espérons que votre prise de conscience se vérifiera dans votre attitude et vos actes dès aujourd'hui et ceci jusqu'à la fin de votre mandat.

Finalement, nous espérons que les compétences ainsi que l'engagement du personnel et des Autorités communales permettront à notre Commune de se tourner vers l'avenir afin de poursuivre un développement harmonieux dans le but de garantir la qualité de vie de sa population.

M^{me} Sophie Michel, présidente, s'associe à cette prise de parole.

M^{me} Sophie Michel, présidente du Conseil général, prend la parole en ces termes :

M^e Devaud, je tiens à vous exprimer ma gratitude pour le rapport de l'instruction préliminaire que vous avez fourni. En effet, il s'imposait. Votre expertise et votre professionnalisme ont été et seront d'une grande aide pour réajuster les pratiques, comprendre les enjeux et les étapes à suivre pour le bon fonctionnement de notre Commune.

Chers conseillères et conseillers communaux,

Merci de vous être prêtés à l'exercice des entretiens et de votre disponibilité. L'état des lieux est préoccupant mais il a le mérite de nommer les dysfonctionnements majeurs et de faire des propositions concrètes. Une remise en question est nécessaire, elle demande du courage et une certaine dose de sagesse, je ne peux que vous féliciter d'en avoir fait preuve ou si ce n'a pas encore été le cas de saisir les opportunités car il n'est pas encore trop tard. Nous sommes tous ici d'humbles miliciens. Il paraît humain de considérer le changement avec une certaine appréhension. Je cite : « *Le changement n'est jamais douloureux, seule la résistance au changement l'est.* » (Bouddha). J'ai bien entendu votre communication et je forme le vœu que cette dernière soit efficiente. Je salue votre volonté de cheminer ensemble, dans la collégialité, en bonne intelligence et en dépit des intérêts individuels ou de campagne.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

La situation a été stabilisée et la priorité est le bien commun pour Estavayer et sa population, dans un esprit constructif et le respect de chacune et chacun. Je vous en sais capables. Donnez-moi raison. Nous avons traversé une année de plusieurs départs ; lors d'ennui de santé dans le milieu professionnel, je pense évidemment aux personnes en souffrance qui sont dans l'impossibilité de se rendre au travail. Mais je pense également à toutes celles et tous ceux qui restent, ceux qui accomplissent les tâches des absents, ceux qui œuvrent au fonctionnement quotidien de notre vaste Commune en dépit du nombre d'heures supplémentaires. Ceux qui, dans la tempête, ont gardé la tête froide, ont rempli leur rôle, voire même davantage. Si la mer est plus calme aujourd'hui et que le bateau est encore à flots, c'est aussi grâce à eux, qu'ils en soient aujourd'hui remerciés. Les membres du Législatif et moi-même soutenons l'Exécutif dans ses démarches indispensables en évolution pour que les affaires communales se portent au mieux d'ici la prochaine législature et au-delà, cela va de soi.

3. BUDGET 2025 DU COMPTE DE RESULTATS ET DES INVESTISSEMENTS - MESSAGE N° 79

M^{me} Sophie Michel, présidente, explique, avant de commencer l'examen du budget, comment ce point va être traité. Elle va d'abord donner la parole au représentant du Conseil communal et au rapporteur de la Commission financière pour les commentaires au sujet du budget du compte de résultats 2025. Ensuite, elle demandera si quelqu'un souhaite une demande de renvoi. S'il n'y a aucune remarque, le Conseil général passera ensuite le budget en revue, chapitre par chapitre, en respectant l'ordre de parole suivant : le représentant du Conseil communal, le rapporteur de la Commission financière et ensuite la discussion sera systématiquement ouverte. S'il n'y a aucune demande de modification dans un chapitre, on passera au chapitre suivant. En cas de demande de modification d'un chapitre (amendement), le protocole sera le suivant :

- Dépôt de l'amendement par M^{me} ou M. XY.
- Discussion sur l'amendement uniquement.
- Interruption de la séance. Tout le monde reste dans la salle. Seule la Commission financière peut se déplacer pendant quelques minutes uniquement ; le Conseil communal également pour avoir un petit échange.
- Reprise de la séance.
- Contrôle des présences par les scrutateurs.
- Ecoute de l'appréciation du Conseil communal et de celle de la Commission financière.
- Eventuellement une discussion générale.
- Demander si l'amendement est maintenu.
- Dans l'affirmative, vote d'abord sur la proposition du Conseil communal puis, si elle est refusée, vote sur l'amendement.

Finalement, le budget global du compte de résultats 2025 sera voté tel qu'il ressortira des discussions, c'est-à-dire en tenant compte des éventuels votes précédents.

M^{me} Sophie Michel, présidente, donnera ensuite la parole au rapporteur du Conseil communal, puis à la Commission financière puis une discussion sera ouverte sur les charges et produits par nature. Ce point ne sera pas soumis au vote.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Sophie Michel, présidente, informe qu'ensuite le budget des investissements devra être soumis à l'Autorité législative tel que défini à l'article 67b) de la loi sur les finances communales, au même titre que le budget du compte de résultats. Il est toutefois important de préciser que les investissements présumés, présentés au travers de ce budget, devront malgré tout faire l'objet d'un message d'investissement au Conseil général avant un quelconque décaissement. En effet, le fait d'adopter les intentions ne signifie pas que les investissements présumés seront acceptés lors de la présentation du message. En ce qui concerne les investissements déjà votés, le Conseil général peut uniquement reporter les décaissements à une autre année. La parole sera donnée au rapporteur du Conseil communal puis à la Commission financière pour d'éventuels commentaires généraux. Puis le budget des investissements 2025 sera passé en revue chapitre par chapitre en respectant l'ordre de parole suivant : rapporteur du Conseil communal, Commission financière et ensuite la discussion sera ouverte. S'il n'y a aucune demande de modification dans un chapitre, on passera au chapitre suivant. En cas de demande de modification d'un chapitre (amendement), il sera procédé selon le même protocole que pour le budget du compte de résultats. Finalement, le budget global des investissements 2025 sera voté tel qu'il ressortira des discussions, c'est-à-dire en tenant compte des éventuels votes précédents.

Enfin, **M^{me} Sophie Michel**, présidente, donnera la parole au rapporteur du Conseil communal pour des explications concernant la planification des investissements votés et présumés de 2025 à 2029 ainsi que le plan financier 2025 à 2029. La Commission financière s'exprimera après lui si elle le souhaite. Ces derniers points ne sont pas soumis au vote. C'est à ce moment-là qu'elle donnera la parole aux éventuelles interventions des groupes ou des membres du Conseil général sur un message global, une appréciation des budgets 2025.

Budget du compte de résultats 2025

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, espère que les documents remis ont répondu aux attentes du Conseil général et ont permis de mieux appréhender ce budget 2025 ainsi que les planifications financières. En dépit d'un résultat déficitaire de plus de CHF 1'860'000.00, le Conseil communal est satisfait du budget présenté ce soir. Il rappelle que l'excédent de charges du budget de 2024 était de plus de 3 mios et le résultat des comptes 2023 était déficitaire aussi de 2,3 mios, raison pour laquelle le Conseil communal est relativement satisfait du déficit présenté ce soir. Pour ce budget 2025, sans recette nouvelle et il pense à une recette liée aux impôts, la marge de manœuvre du Conseil communal est très mince ; celle-ci se limite aux rémunérations du personnel et aux autres charges d'exploitation et là, on le voit bien à l'annexe II, le Conseil communal n'a pas ménagé sa peine pour limiter au mieux ces deux natures de dépenses. Il ne va pas relire le message, mais mettre l'accent sur deux-trois chapitres :

- Sur le processus budgétaire, c'est le schéma habituel, à l'interne, qui commence sérieusement fin août - début septembre pour se terminer ce soir. On a raccourci pour la première fois cette période d'examen et de consultation de 2 semaines par rapport aux années dernières, pour éviter une dernière séance dans le stress d'avant Noël, et il croit que tout le monde a apprécié cette option.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

- Les charges du personnel diminuent et à l'instar d'autres grandes administrations fribourgeoises, il n'a pas été prévu d'indexer les salaires, seules les annuités étant budgétées et qui concernent la plupart des collaboratrices et collaborateurs.
- Les charges de transfert : il épargne ses propos habituels, voire son agacement sur le peu, voire pas d'impact que les Autorités communales ont sur ces charges qui sont facturées. Mais il note que les 25,7 mios budgétisés en 2025 à ce titre dépassent de 2 mios les charges qui sont maîtrisées, soit celles liées au personnel et à l'exploitation.
- Les revenus fiscaux sont basés sur les taxations cantonales de 2022 et les adaptations données par le Canton sont de respectivement 8,3 % pour les personnes physiques et plus 9,3 % pour les personnes morales. Un très petit pourcentage, 1 %, est ajouté à ce calcul en raison des prévisions démographiques de la Commune, plus élevées que la moyenne fribourgeoise. Les prévisions pour les personnes morales n'ont pas été adaptées au-delà du pourcentage donné par l'Etat.
- Pour les régies, eau potable et eaux usées, les recettes dépassant les dépenses, des attributions aux réserves ont pu être faites pour l'avenir. Quant aux déchets, le taux de couverture de 89% est à nouveau supérieur à la limite légale de 70%, donc pas d'augmentation de taxes en 2025.
- Enfin, deux dépenses nouvelles sont inscrites à ce budget totalisant CHF 160'000.00, soit le changement du charbon actif de deux filtres pour l'eau potable.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière (CoFin), relève que, comme chaque année, le Conseil communal leur a transmis tous les documents nécessaires pour la lecture du budget ainsi que la liste des investissements présumés et le plan financier. La CoFin s'est réunie à deux reprises :

- Le 19 novembre, M^{me} Bise, administratrice des finances, et M. Villadoniga, secrétaire général, étaient présents pour passer en revue plusieurs questions relatives à certains postes du budget. En plus des questions posées lors de cette séance, la CoFin a établi une liste de points destinés au Conseil communal auxquels il a été répondu avant la séance plénière.
- Lors de cette deuxième rencontre du 26 novembre, le Conseil communal a rejoint l'administratrice des finances et le secrétaire général. Un échange constructif a eu lieu et des précisions ont pu être apportées. Les sujets abordés étaient les suivants : les frais informatiques, les frais téléphoniques, le nettoyage des bâtiments, les EPT, les études et analyses, la masse salariale, les impôts, les charges, la gestion des déchets, les indicateurs financiers, le plan financier 2025-2029.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Pour le budget, la CoFin souhaite relever divers points :

Tout d'abord concernant les EPT où deux points les ont interpellés :

- Premièrement, le Conseil général a refusé dernièrement les deux postes à 40% soit un poste concernant la communication et un poste pour la promotion du commerce local. Toutefois, ces deux postes se retrouvent dans le budget 2025. Le Conseil communal est dans son droit quant à cette manière de procéder en les intégrant dans le budget. La CoFin préfère cette solution à celle du message.
- Deuxièmement, il s'agit des deux postes en suspens pour les Secteurs de la police et de la voirie et espaces verts. Les deux postes n'ont pas été budgétisés financièrement pour 2025 mais ils sont toujours prévus dans l'organigramme du personnel. Ceci permet d'augmenter le nombre de collaborateurs sans les inscrire au budget.

Concernant les rentrées financières, la CoFin est consciente de la difficulté pour le Conseil communal d'établir le budget du fait que :

- les charges liées sont en augmentation permanente ;
- certains investissements sont obligatoires ;
- les rentrées financières peinent à accroître ;
- le montant exact des rentrées fiscales est compliqué à estimer car il y a toujours un décalage de 2 ans.

Chaque année, la CoFin revient sur le fait que le Conseil communal doit trouver des solutions de revenus supplémentaires car les extraordinaires se termineront prochainement.

Pour le thème des impôts, la CoFin relève que pour les personnes physiques : l'impôt aura une petite augmentation par rapport au budget 2024, d'environ 1,1 mio. Pour l'impôt sur le revenu, il faut également rajouter environ 2,15 mios soit CHF 300'000.00 de plus. Pour les personnes morales : l'impôt sur le bénéfice est estimé à 1,45 mio soit une baisse importante de CHF 350'000.00 par rapport au budget 2024. Si la situation est, pour l'heure, trop incertaine pour parler d'une hausse du taux d'impôts, il faudra se poser les bonnes questions sur les investissements futurs et trouver à terme des solutions différentes, alors que d'importantes charges liées vont encore charger la barque. Selon le responsable du Service des finances, une hausse ne devrait pas être envisagée avant 2029. A ce sujet et pour rappel, un point d'impôt représente environ CHF 300'000.00. Aujourd'hui, la fiscalité de la Commune ne permet pas de développer et de financer les investissements autrement que par la dette.

Le troisième point que la CoFin souhaite aborder est celui sur l'annexe II, intitulé « Budget compte de résultats par nature ». C'est un document très utile pour l'identification de l'évolution des charges et produits. Grâce à celui-ci, ils peuvent relever les éléments suivants :

- les charges de personnel sont en diminution de 1,11% ;
- les charges de biens et services ont augmenté de 1,40% ;
- les charges financières du compte 34 ont diminué de 5,35% grâce à la vente des secteurs C5 et C6 de La Prillaz, générant des liquidités supplémentaires ; soit une diminution d'intérêts sur les emprunts. A savoir que le taux moyen actuel des emprunts reste bas autour de 1,05% sans compter les emprunts à court terme ;
- les charges de transfert ont augmenté de 1,58%.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

La facture cantonale continue de croître d'année en année sur les charges de transfert. Il est important d'agir sur ce poste, car il représente près de la moitié du budget communal. Même si la Commune n'a pas la mainmise directe, la CoFin estime que la présence du Conseil communal au sein des Comités des Associations tels que ceux des Communes fribourgeoises, RSSBF, ADIS, CO, CEP ou autres, peut influencer cette charge par des interventions lors des séances. Pour exemple : Le budget 2025 du RSSBF prévoyait une augmentation des charges de CHF 829'000.00, soit 5,5% de plus par rapport au budget 2024, et étonnamment aucune remarque des membres n'a été formulée mise à part celle du conseiller communal d'Estavayer qui a déposé un amendement pour que deux postes prévus à l'intendance dans les EMS soient biffés, ce qui aurait pu résulter une économie de CHF 147'000.00 mais elle n'a pas été suivie. Il est important de trouver des alliances avec les autres membres et obtenir la majorité. On a également un bras de levier important via les députés qui sont au nombre de 11 pour la Broye et de 4 pour la Commune avec des interventions au Grand Conseil.

Lors de l'établissement du budget 2025, l'Exécutif a dû continuer l'effort budgétaire et mettre à contribution tous les dicastères pour ramener le déficit à 1,86 mio contre les 3 mios de 2024. Sans les produits extraordinaires provenant des terrains, on aurait dû compter sur une perte probablement d'environ 2,5 mios.

Le quatrième et dernier point est celui de l'annexe VI « Marge d'autofinancement » où les indicateurs de l'autofinancement ou de la dette sont insatisfaisants. De ce fait, la CoFin attend que le Conseil communal propose des actions concrètes afin d'améliorer les indicateurs et de freiner l'endettement sans puiser dans le capital.

La CoFin souhaite également que le Conseil communal :

- définisse les études réellement nécessaires. Le montant prévu est de plus de CHF 600'000.00 pour 2025. Si le Conseil communal est conscient que certains projets ne pourront pas être réalisés à court terme, il semble opportun de reporter ces études.
- mette en place une solution avec le Service des finances, pour une amélioration de la présentation et du contenu du plan financier lors de sa prochaine mise à jour. Il est primordial que ce document soit rendu plus lisible et que les hypothèses, tendances et indicateurs du plan financier soient justifiés et analysés par le Conseil communal. Le plan financier n'est pas une simple obligation légale, telle une boussole, c'est un outil qui doit servir à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations communales.
- établisse un rapport sur les bâtiments communaux qui est promis depuis plusieurs années.

Pour conclure, la CoFin est déçue du déficit mais pas surprise. Elle reconnaît le travail effectué par le Conseil communal pour l'élaboration de ce budget par une maîtrise des coûts dans chaque rubrique. Ils sont convaincus que le Conseil communal, avec l'aide des différent-e-s chef-fes de service et de secteur, poursuivra la recherche de nouvelles solutions d'économies et de rationalisation afin de limiter les dépenses nécessaires au fonctionnement correct de leur structure. La CoFin tient à ce que cet effort perdure les prochaines années afin que cette amorce de diminution de la perte prévisible continue jusqu'à retrouver l'équilibre, voire un résultat positif.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Les membres de la CoFin rappellent à cette Assemblée que :

- le Conseil général vote sur les objets présentés par le Conseil communal et qu'il lui appartient de prendre position sur les futurs investissements ;
- les crédit-cadres votés ne sont pas visibles dans le budget mais qu'il faut en tenir compte lors des décisions futures.

Le travail de la Commission a été facilité par les nombreux commentaires inclus dans le message et dans les rubriques. Cela a été fort apprécié et a grandement facilité la lecture du budget. Les membres de la CoFin profitent de cette séance pour remercier M^{me} Bise et sa team pour le travail accompli durant cette année. M. Castaldi remercie également tous les membres de la CoFin pour leur implication et les heures passées à l'analyse de ce budget.

Pour conclure, la CoFin accepte à la majorité le message n° 79 sur le budget 2025 tel que présenté par le Conseil communal avec un déficit de CHF 1'860'495.00.

M. Castaldi remercie le Conseil général pour son écoute et la CoFin souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et tous ses vœux de santé pour 2025.

M^{me} **Sophie Michel**, présidente, relève que conformément à l'article 45, alinéa 5 du règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible. Aucune demande n'est faite dans ce sens.

Le budget du compte de résultats est ensuite examiné chapitre par chapitre.

Chapitre 0 Administration générale. Charges de CHF 5'915'810.00, produits de CHF 513'850.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

M. Steve Pillonel, conseiller général, rassure ses collègues, il ne va pas déposer un amendement mais il a une question, respectivement une proposition. Au poste 02200.3132.01 par rapport à un mandat externe pour le développement durable pour le suivi stratégique de l'agenda 2030 : il pense qu'avec la suppression du poste interne lié au développement durable, si on veut que l'agenda 2030 ait des chances d'être mis en œuvre, on a absolument besoin d'un poste interne. Ce n'est pas un poste externe, qui va venir de temps en temps pour dire comment mettre des jolis mots sur un joli papier, qui va faire que l'on aura effectivement une stratégie 2030 mise en œuvre par les services communaux dans la Commune. Là, il ne sait pas comment faire pour arriver à quelque chose d'efficace au niveau des budgets. Par contre, il reste persuadé que sans une personne responsable à l'interne, rien ne se fera.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense. Charges de CHF 1'977'620.00, produits de CHF 1'273'890.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 2 Formation. Charges de CHF 16'521'670.00, produits de CHF 1'780'240.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture, sport et loisirs. Charges de CHF 2'885'320.00, produits de CHF 649'300.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

M. Nicolas Giacomotti, conseiller général, souhaite attirer l'attention sur le fait que, pour la première fois depuis longtemps, le compte 34210 « Plage communale et camping » est déficitaire. Il tient cependant à saluer le travail du Conseil communal qui s'investit activement dans la modernisation et l'amélioration de ce complexe. Les rénovations du filtre, des toilettes, ainsi que les nouveaux contrats pour le camping et le restaurant, qui prévoient des investissements financés par les locataires, contribuent à cette dynamique positive. La restitution d'une partie du camping aux citoyens s'inscrit également dans cette démarche. Il comprend, et il paraît évident, que cette année et peut-être même les prochaines présenteront un budget déficitaire pour ce compte. Toutefois, il pense qu'un tel déficit ne peut pas perdurer à long terme. Ces investissements devraient, selon lui, en plus d'améliorer l'image visuelle de la Plage et de son camping, permettre d'atteindre à court ou moyen terme au moins l'équilibre financier, et ce malgré la réduction de la taille du camping. Avec ce complexe modulable, récent et en phase avec les exigences actuelles en matière de tourisme, cet objectif semble réaliste et essentiel.

M^{me} Devaud, enquêtrice, et M. Kilchoer, préfet, quittent la séance à ce moment.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 4 Santé. Charges de CHF 5'106'450.00, produits de CHF 8'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 5 Prévoyance sociale. Charges de CHF 6'940'070.00, produits de CHF 637'750.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications. Charges de CHF 4'987'730.00, produits de CHF 450'150.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Charges de CHF 9'318'605.00, produits de CHF 8'632'350.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 8 Economie publique. Charges de CHF 464'180.00, produits de CHF 30'550.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 9 Finances et impôts. Charges de CHF 2'314'190.00, produits de CHF 40'595'070.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

M. Steve Pillonel, conseiller général, a toujours un gros problème dans ce chapitre avec le poste 91000.4000.10. Depuis 2022, on a des déficits systématiques aux comptes sur ce compte-là. On dit chaque fois et cela a été encore répété ce soir, autant par la Commission financière que par M. Aegerter, conseiller communal, que c'est un compte où il y a des calculs difficiles. Pourquoi ces calculs sont-ils toujours différents entre les projections et les revenus ? En 2022, on a un budget de 21,9 mios sur ce point-là, on encaisse ou en tous cas on projette des encaissements de 21,2 mios. Entre-temps, ce budget a été augmenté d'entrées de plus de 1 mio, résultat des courses, dans les comptes 2023, il manque 1,6 mio dans ce compte-là. Cela n'empêche pas de passer un budget 2024 avec encore CHF 200'000.00 de plus que le 1,6 mio manquant. Là on leur présente un budget 2025 avec encore CHF 900'000.00 de plus qu'au budget 2024 pour lequel on ne sait pas encore les résultats mais on sait déjà qu'avant cela ne suit pas les projections faites. Il a vraiment un problème à ce niveau-là. On lui explique ; l'année passée il y a même un membre de la Commission financière qui est venu à l'appui du Conseil communal, pour dire que non il n'y aurait pas de souci. Aux comptes, M. Pillonel pose des questions sur cet aspect-là et on lui dit en gros de se taire car on est aux comptes. Alors là maintenant, il a juste envie de savoir ce qu'il en est et si on doit continuer à croire ces chiffres. Si on va accepter encore longtemps des projections élevées qui limitent le déséquilibre budgétaire communal mais qui, au final, se révèlent totalement erronées dans les comptes.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, rappelle qu'il a déjà expliqué le mode de calcul en début de séance. Ce calcul est suivi scrupuleusement par M^{me} Bise du Service des finances, c'est-à-dire on a toujours 2 ou 3 ans de retard. On prend les taxations réelles 2022 et on adapte au coefficient donné par le Canton. Ce n'est pas le Conseil communal qui l'invente. Le coefficient est de 8,3%. Ensuite, il reconnaît que sur les personnes physiques, le Conseil communal a ajouté 1% supplémentaire, soit environ CHF 240'000.00, pour tenir compte des prévisions démographiques de la Commune qui sont nettement plus élevées que la moyenne cantonale. Si cette réponse ne satisfait pas M. Pillonel, M^{me} Bise peut lui donner des compléments d'informations.

M. Steve Pillonel, conseiller général, aimerait juste savoir pourquoi aux comptes finalement cela ne se révèle pas aussi génial que ce qui est présenté au budget. Avant, on était précautionneux avec les budgets. Maintenant, on met toujours trop, pourquoi ? Il a bien compris qu'il y a des chiffres donnés par le Canton mais si on voit que cela ne marche pas, pourquoi est-ce que l'on continue ?



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Sylvie Bise, cheffe du Service des finances, informe que pour les comptes, on se base sur les taxations reçues. Ensuite on fait une simulation avec les acomptes dont on n'a pas encore reçu les taxations. C'est tout un calcul qui a été démontré à la Commission financière au mois de mai l'année passée où elle a soumis tout ce calcul fait pour arriver aux comptes. Pour les budgets, on ne peut pas se baser sur les taxations 2025, c'est une prévision des impôts qu'on aura pour 2025. Donc on se base sur les statistiques cantonales, on prend les statistiques cantonales pour l'année 2022. Le Canton préconise 8,3% d'augmentation entre 2022 et 2025. Ce sont des prévisions. On prend ces prévisions, c'est ce qui a été fait et ensuite il a été rajouté 1% supplémentaire qui représente CHF 240'000.00 pour tenir compte de l'évolution de la population qui est nettement plus croissante à Estavayer que sur l'ensemble du Canton. Les 8,3% d'augmentation cantonale, c'est par rapport à l'évolution de la population du Canton et on pense qu'Estavayer a une évolution beaucoup plus importante que le Canton en général. Pour 2022, elle dirait qu'on était la première année MCH2, elle ne peut pas refaire les comptes 2022, mais elle pense qu'ils ont été bouclés correctement avec un organe de révision qui a aussi donné son avis sur le bouclage des comptes avec l'estimation des impôts. On voit que dans les comptes, il y a l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le revenu des années précédentes. Il y avait un gros paquet qui avait été sous-estimé sur les années antérieures. En 2023, on a fait le bouclage des comptes par rapport aux taxations reçues. L'organe de révision a été d'accord avec le calcul fait pour les comptes 2023. Pour le budget 2025, on se base tout le temps sur des statistiques.

M. Steve Pillonel, conseiller général, relève que du coup en 2024 on n'est pas censé de nouveau avoir une aussi grosse différence entre le budget et les comptes. Cela fait 2 ans qu'il se plaint de cela aux comptes, cela fait 2 ans qu'on lui dit que ce n'est pas grave, il faut intervenir lors du budget. Lorsqu'il intervient au budget, on lui dit qu'on fait des calculs mais pourquoi ceux-ci ne se révèlent pas au final et qu'on a, chaque fois, des comptes nettement moindres.

M^{me} Sylvie Bise, cheffe du Service des finances, relève qu'elle ne peut pas dire maintenant comment seront les comptes 2024. Les taxations pour l'année 2024 n'ont pas encore toutes été faites. Déjà actuellement les taxations 2022 ne sont pas toutes finies. Donc les taxations 2023, on les fait actuellement. Pour les taxations 2024, ce seront aussi des prévisions par rapport aux acomptes et par rapport à la population arrivée pendant l'année 2024.

M. Steve Pillonel, conseiller général, espère que les projections ne seront pas trop élevées parce que jusqu'à présent cela se révèle être le cas.

M. Axel Catillaz, conseiller général, se permet d'apporter un petit complément d'information car il voit qu'on commence à s'exciter sur la période fiscale 2022. En date du 15 novembre 2024, le Service cantonal des contributions a publié sa statistique fiscale 2022 avec les avis de taxation disponibles jusqu'au 30 juin 2024. Donc, on voit que cela prend du temps pour taxer tous les contribuables du Canton de Fribourg. Ce qui est important à relever pour la Commune d'Estavayer : l'impôt cantonal de base, c'est-à-dire sans le coefficient de 84% s'élève à CHF 2'820.07 par habitant. Au coefficient de 84%, cela veut dire que chaque habitant de la Commune, soit 10'133 personnes au 31.12.2022, rapporte



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

CHF 2'368.86 par personne. Donc, on arrive avec un montant d'impôts sur le revenu et la fortune de CHF 24'003'657.72 selon les statistiques officielles du Canton et au budget 2022, M. Pillonel a raison, le Service des finances avait budgétisé CHF 23'700'000.00, donc il y a déjà une différence de CHF 303'000.00. Dans les comptes on avait reconnu des revenus malheureusement que pour CHF 22'950'000.00, donc c'est bien moins élevé que la statistique du Canton de Fribourg qui, il le rappelle, s'élève à CHF 24'003'657.72 de revenus fiscaux sur les personnes physiques (impôts sur le revenu et la fortune). Donc la morale de cette histoire c'est que les budgets sont faux et que les comptes sont faux en termes de fiscalité. Pourquoi ? Car cela prend du temps de taxer tout le monde donc on fait des provisions et on ajuste ces provisions aux comptes. C'est ce qui est mentionné avec ces revenus fiscaux des années précédentes mais c'est extrêmement compliqué d'avoir des chiffres exacts. Ce qu'il faut bien garder à l'état d'esprit c'est que la méthode appliquée doit rester la même car sinon on compare des pommes et des poires d'année en année et cela ne joue pas. Là, la méthode de calcul a été présentée par le Service des finances en Commission financière. Lorsque l'organe de révision doit auditer les comptes, c'est un des postes auquel elle accorde une grande importance et il faut malheureusement vivre avec ces imprécisions. C'est malheureusement regrettable, il en convient, mais ces montants ne peuvent pas être déterminés avec précision. Il faut s'imaginer que les comptes 2024 seront soumis en séance en mai 2025, cela veut dire qu'ils doivent être établis dans le courant du mois de mars 2025 et en mars 2025, il n'y a même pas tout le monde qui a déposé sa déclaration d'impôts et les gens n'adaptent pas forcément leurs factures d'acomptes. Il n'est pas surpris par cet état de fait. Par contre où il est un peu surpris et, là il rejoint M. Pillonel, 8,3% d'augmentation de la part du Canton entre 2022 et 2025 c'est peut-être un peu élevé. Mais l'avenir le dira et on se réjouit d'avoir les statistiques du Canton de 2025, donc pas avant 2027.

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie M. Catillaz pour ses précisions. Il faut vivre avec ces imprécisions et attendre les statistiques 2025.

M. Steve Pillonel, conseiller général, pense que le Canton enterre la Commune gentiment.

Lors du vote, le budget du compte de résultats 2025 de la Commune d'Estavayer tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 54 oui et 1 non.

Charges et produits par nature

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que l'annexe II qui a été donnée et qui vient juste à la suite du budget du compte de résultats donne une vision synthétique des charges et produits par nature, sur une seule page A4. Ce tableau illustre ses propos et les textes qui figurent dans le message. Suit l'annexe III, ce même budget classé selon la nature des charges et produits, mais avec des rubriques à quatre positions comptables. Il ne pointera que la rubrique 401 « impôts sur les bénéfices des personnes morales », qui s'élève à CHF 1'450'000.00. Ce montant est très bas et ne représente que le 2,6% des produits, soit bien en deçà de la moyenne des communes fribourgeoises. En cause également, la réforme fiscale de l'imposition des personnes morales, appelée la RFFA qui a plombé de moitié ces rentrées fiscales depuis 2019.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire.

La parole est donnée au Conseil général pour d'éventuelles questions. Pour rappel, ce point n'est pas soumis à un vote. Aucune intervention n'est faite.

Budget des investissements 2025

M^{me} Sophie Michel, présidente, rappelle que le budget des investissements présente une nuance par rapport au budget du compte de résultats dès lors que les investissements présumés, présentés au travers de ce budget, devront malgré tout faire l'objet d'un message d'investissement au Conseil général avant un quelconque décaissement comme expliqué précédemment. En effet, le fait d'adopter les intentions ne signifie pas que les investissements présumés seront acceptés lors de la présentation du message. En ce qui concerne les investissements déjà votés, le Conseil général peut uniquement reporter les décaissements à une autre année.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, souligne, comme dit par M^{me} Michel, présidente, qu'il s'agit en fait du budget des encaissements et décaissements liés à des investissements déjà votés ou qui seront soumis au préalable au Conseil général sous la forme de messages ; formellement, le Conseil général n'accepte pas ce budget comme celui du compte de résultats mais en décide de l'opportunité. Comme dit dans le message, ce budget présente un excédent de charges ou de décaissements de CHF 16'601'350.00. Ce budget est particulièrement impacté par la rénovation du Sacré-Cœur, pour 8 mios en 2025.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire.

Le budget des investissements 2025 est passé en revue chapitre par chapitre.

Chapitre 0 Administration générale. Charges CHF 980'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense. Charges CHF 500'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 2 Formation. Charges de CHF 8'100'000.00, produits de CHF 874'550.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture, sport et loisirs. Charges de CHF 3'080'000.00, produits de CHF 71'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 4 Santé. Pas de montant.

Pas de commentaire.

Chapitre 5 Prévoyance sociale. Pas de montant.

Pas de commentaire.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications. Charges de CHF 1'901'000.00, produits de CHF 148'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Charges de CHF 3'496'800.00, produits de CHF 562'900.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 8 Economie publique : Charges de CHF 200'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 9 Finances et impôts. Pas de montant.

Pas de commentaire.

Lors du vote, le budget des investissements 2025 de la Commune d'Estavayer tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 53 oui et 2 non.

Planification des investissements votés et présumés de 2025-2029 ainsi que le plan financier 2025-2029

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que la partie IV du message donne diverses explications sur cette planification et déjà une projection des investissements importants pour les années 2025-2029 tels que la rénovation du Sacré-Cœur, la rénovation et l'agrandissement de la caserne des pompiers, la zone sportive du Château d'eau, la réfection du Port de la Sicel, l'achat du bâtiment de l'EMS Les Mouettes, l'agrandissement de la station de production d'eau potable et enfin le parcours secret en ville. L'annexe V en donne la liste exhaustive, classés selon leur catégorie « votés » puis « présumés prioritaires » puis les « présumés secondaires » et la colonne de droite donne la planification annuelle des décaissements présumés.

M. Axel Catillaz, rapporteur de la Commission financière, souligne que la Commission financière a pris connaissance du plan financier 2025-2029 élaboré par le Conseil communal et a procédé à l'analyse de ce dernier. Dans cette nouvelle mouture du plan financier, les hypothèses définies à l'annexe VIc qui déterminent l'évolution des charges et produits sont pour la plupart identiques à celles de la dernière version du plan financier présentée par le Conseil communal. Pour la première fois, les revenus fiscaux sont présentés de manière détaillée avec une distinction entre les personnes physiques et les personnes morales. Ainsi, le Conseil communal s'attend à ce que les revenus issus des impôts des personnes physiques augmentent annuellement de 3% sur la période 2026-2029 et que ceux des personnes morales restent stables jusqu'en 2027 avant de subir une augmentation annuelle de 2%. Il convient de relever qu'il s'agit uniquement de projections qui doivent être considérées avec prudence et qui dépendent de l'évolution démographique et du contexte économique futur.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Premier indicateur de l'évolution des finances communales : le solde du compte de résultats sera légèrement positif en 2026 car des revenus extraordinaires issus de ventes du patrimoine financier pour un montant de 1,356 mio sont attendus. Cependant, pour les années futures le solde restera négatif et des pertes annuelles d'environ 1,3 mio sont projetées. En comparaison avec la précédente version du plan financier, les pertes sont moins élevées et tendent à diminuer, ce changement de cap est positif. En ce qui concerne le montant des dépenses d'investissements moyen par année, initialement évalué à 12 mios, ce dernier a été fixé à 18,3 mios en 2025 et à 15 mios en 2026 afin de tenir compte des dépenses en lien avec la rénovation du Sacré-Cœur entre autres.

On est malheureusement forcé de constater que l'évolution des finances communales telle que présentée à l'annexe VI d reste extrêmement préoccupante. Pour chaque année, la marge nette d'autofinancement ainsi que le solde financier sont négatifs. Cela souligne une pression financière constante et un besoin de financement externe car l'autofinancement d'environ 4 mios par année, bien qu'en légère augmentation sur la période, ne permet pas de financer entièrement les dépenses d'investissements attendues. Ainsi, en 2029 la dette brute devrait atteindre 119 mios, ceci malgré des ventes de terrains dans le secteur de la Prillaz pour un montant de 12,7 mios entre 2025 et 2027.

Finalement, les trois indicateurs financiers présentés sont à considérer comme mauvais.

Fort de ce constat, deux problèmes majeurs peuvent être identifiés :

- Une faible capacité d'autofinancement
- Une forte augmentation de l'endettement

Bien qu'à moyen terme, la politique d'investissements envisagée de 12 mios par année ne devrait pas entraîner de conséquences légales, cette dernière peut s'avérer très risquée car elle nécessite une forte augmentation de l'endettement de presque 35 mios entre 2024 et 2029. Si une hausse des taux d'intérêts devait survenir, les charges d'intérêts asphyxieraient complètement le compte de fonctionnement, entraînant des déficits plus élevés que prévus pour les années futures.

D'une part, le Conseil communal doit effectuer un travail plus approfondi lors de l'élaboration du budget, afin de garantir une maîtrise des charges et de privilégier la mise en œuvre de mesures permettant de dégager de nouvelles recettes, afin de retrouver un compte de résultats bénéficiaire et d'améliorer la capacité d'autofinancement. D'autre part, la politique d'investissements doit être mieux planifiée. On doit être conscient que les projets présentés à l'annexe V ne pourront pas tous être réalisés. Dans ce but, il est nécessaire que le Conseil communal priorise les investissements qu'il souhaite réaliser.

En conclusion, le plan financier 2025-2029 prévoit une évolution stable du compte de résultats avec des déficits d'environ 1,3 mio par année. L'augmentation de l'endettement est, quant à elle, préoccupante. Le Conseil communal doit par conséquent trouver des solutions permettant de rétablir l'équilibre budgétaire et de financer sa politique d'investissements.

La parole est donnée au Conseil général pour d'éventuelles questions. Pour rappel, ce point n'est pas soumis à un vote. Aucune intervention n'est faite.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Avant de terminer le point du budget 2025, **M^{me} Sophie Michel**, présidente, ouvre la discussion pour des interventions générales à ce sujet. Il n'y aura pas de vote. Aucune intervention n'est faite.

Arrivant au terme du traitement de ce point, **M^{me} Sophie Michel**, présidente, tient à remercier l'ensemble du Service des finances et plus particulièrement sa responsable, **M^{me} Sylvie Bise** ainsi que le Conseil communal. Elle constate que les budgets 2025 sont certes moins alarmants que ceux de l'an dernier, quoique tout de même fragiles. Elle nourrit l'espoir que cette dynamique positive soit maintenue pour les années à venir. Cela révèle une amélioration et une perspective optimiste pour l'avenir. Elle demande au Conseil général de se souvenir de la tâche qui lui incombe, soit de prendre des décisions raisonnables lors du vote des prochains investissements.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, profite de s'associer aux remerciements de **M^{me} Michel**, présidente, pour **M^{me} Bise** et son adjointe (présente dans le public) qui travaillent d'arrache-pied, d'autant plus que le temps a été raccourci de 2 semaines pour la présentation de ce budget. Il remercie également la Commission financière. On est plus dans les discours « c'est la descente aux enfers », « la liste du Père Noël », etc. On est arrivé à être beaucoup plus serein ces derniers mois. Il remercie enfin **M. Catillaz** qui a anticipé ses propos en partant sur un discours sur le plan financier 2025-2029. Il partage tout à fait ceux-ci. La Commission financière n'est pas très contente de la présentation du plan financier. Pour le plan financier 2026-2030, le Conseil communal tiendra compte des remarques de cette Commission pour lui fournir un document qui lui donne satisfaction.

M^{me} Sophie Michel, présidente, profite de remercier la Commission financière et son président, **M. Castaldi**, pour la qualité de son rapport. Elle remercie également **M. Catillaz** qui, malgré lui, peut se substituer au responsable des finances. Merci pour ses explications.

M. Tom Bise, conseiller général, voulait faire un message dans les « divers » mais comme cela concerne les budgets, il profite de le faire ici. Il désire partager deux points importants sur ceux-ci. Tout d'abord, les charges liées représentent une part importante des dépenses communales. Si des efforts sont nécessaires au niveau local, il lui paraît essentiel que ces efforts soient également partagés au niveau cantonal. Il encourage donc les députés à s'assurer que le Canton prenne bien en compte l'impact de ces charges sur les finances communales et à continuer de défendre les intérêts communaux dans ce domaine. Ensuite, concernant les Associations communales, il tient à exprimer une inquiétude. Les débats autour des budgets de certaines de ces Associations, comme le RSSBF, semblent souvent être figés. Cela l'interpelle, car un budget de cette ampleur devrait pouvoir être discuté de manière plus approfondie. Cette situation l'inquiète, car elle pourrait limiter la capacité communale à anticiper et à prévenir une potentielle bombe financière à court terme déjà. De plus, il semble que le RSSBF ne dispose pas, à sa connaissance, de planification financière, ni de planification des investissements. Ces outils sont pourtant essentiels pour garantir une gestion proactive et transparente. Il encourage donc le Conseil communal, en collaboration avec les autres communes-membres, à examiner cette question et à proposer, si nécessaire, des améliorations dans ce sens.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

4. DIVERS

M^{me} Sophie Michel, présidente, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

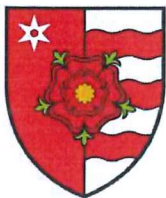
La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M^{me} Sophie Michel**, présidente, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, prend la parole pour un sujet très léger mais oh combien convivial et sympathique : la traditionnelle sortie en raquettes du Conseil général. Elle organise cette sortie, chaque année, avec son collègue Cyrille Gassmann. L'année passée, elle avait eu lieu à La Casba. Ce lieu ne sera pas accessible cette année pour des raisons de santé du tenancier, c'est fermé tout l'hiver. Donc, cette sortie aura lieu aux Avattes, quelques dizaines de mètres plus haut, au-dessus de Ste-Croix. Il faut compter 45 minutes à 1h de marche, raisonnable, avec un physique moyen, c'est accessible pour tout le monde. C'est toujours l'occasion d'échanger, de faire des débats en-dehors de la salle du Conseil général et de passer un sympathique moment. D'habitude, elle avait lieu fin février, début mars. La date a été un peu changée car il y aura la sortie organisée par la présidente en février, ensuite il y aura Carnaval puis les vacances. Donc la date retenue est le 24 janvier 2025. On ne sait pas encore si ce sera sur les pâquerettes ou sur la neige, en chaussures ou en raquettes mais dans tous les cas, cette sortie sera maintenue et on s'adaptera à la météo. Ces prochains jours, un Doodle sera envoyé pour les inscriptions. Cyrille et elle encouragent vraiment leurs collègues à s'y inscrire et à y participer car c'est toujours un chouette moment. Contrairement à la sortie organisée par la présidente, celle-ci est à la charge des participants. Un petit bus est loué pour pouvoir dignement profiter de cette sortie sans faire la une de La Liberté comme certains politiciens actuellement.

M^{me} Sophie Michel, présidente, relève l'importance de la cohésion et de la convivialité en particulier ce soir et elle remercie **M^{me} Duc** et **M. Gassmann** pour cette organisation.

M^{me} Sophie Michel, présidente, saisit l'opportunité de parler de la sortie du Conseil général qu'elle va organiser. La date retenue est le 15 février 2025. Par souci de cohérence et de continuité, elle propose une sortie du Conseil général au Musée de la communication à Berne. L'Exécutif est le bienvenu. Une information sera transmise prochainement pour les détails.

M^{me} Sophie Michel, présidente, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 25 février 2025 à 20h00. Elle demande aux intervenants de la soirée de remettre à **M^{me} Christan** leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci également de lui remettre les cartes de vote.



DATE : 3 DECEMBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} **Sophie Michel**, présidente, relève les paroles de la chanson « *Novembre est désormais passé, c'est presque l'hiver, tout est glacé, sur un ton de tralalalala, elle arrive la Saint-Nicolas* » ainsi que les fêtes de fin d'année, qu'elle souhaite à l'Assemblée scintillantes et lumineuses, aux membres ainsi qu'à leurs proches. Elle remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance du Conseil général. Elle invite toutes et tous à participer à un moment de convivialité et d'échanges lors de l'apéritif organisé par la Commune. Elle souhaite une belle fin de soirée et un bon retour.

Elle lève la séance à 21h41.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Sophie Michel
Présidente

Armand Villadoniga
Secrétaire général

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général